



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## BILAN 2015

### ÉDITORIAL



**Eric SPITZ**  
Préfet de la Drôme

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Drôme de l'année 2015. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce document met l'accent sur quelques mesures significatives et témoigne de l'implication constante des agents de l'État au service de nos concitoyens à travers la grande diversité de leurs

missions, que ce soit sur le front de la sécurité, de l'emploi, de l'économie, de l'environnement ou de la cohésion sociale.

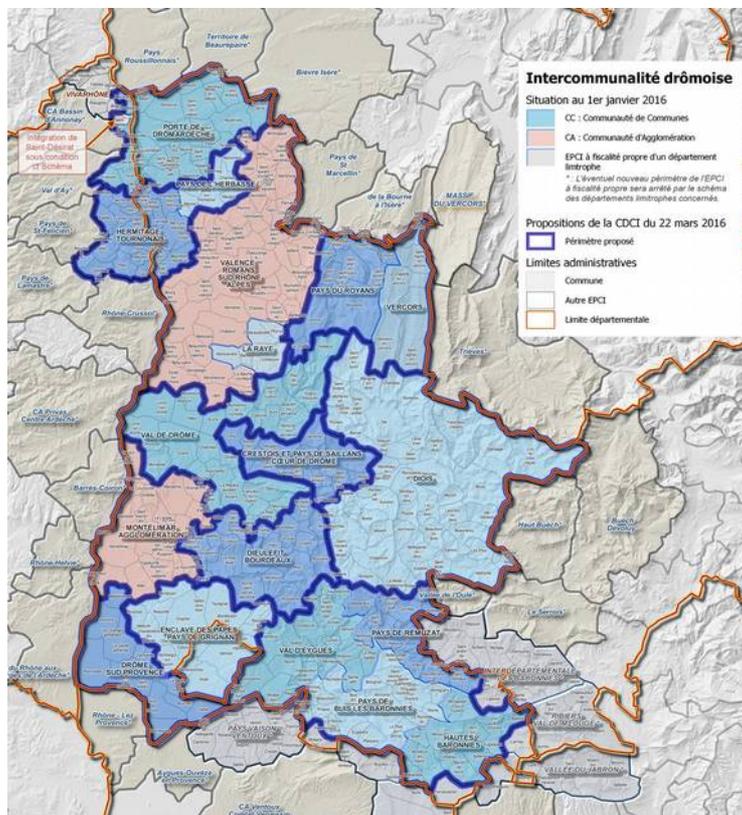
Cependant, cette année 2015 a surtout été marquée par des événements tragiques et douloureux qui ont touché notre pays et qui ont suscité une mobilisation spontanée, sous différentes formes, pour dire que nous sommes attachés à ce que la République représente pour nous : la possibilité de vivre, de penser, de créer librement.

Ce contexte nous rappelle qu'assurer la sécurité des personnes et des biens, prévenir les risques majeurs et protéger les populations dans leur vie quotidienne demeure un engagement majeur et permanent de l'État.

L'intervention de l'État ne peut se faire sans l'étroite collaboration de nombreux acteurs publics et professionnels, et au premier rang d'entre eux les collectivités territoriales. Il est ainsi à souligner la préparation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et la préparation de la réforme territoriale, avec les élections à l'échelle des nouvelles régions et la réorganisation des services régionaux et départementaux de l'État.

Je sais pouvoir encore compter sur un haut niveau d'engagement de la part des fonctionnaires de l'État en 2016, car les enjeux restent forts et l'avenir des Drômois mérite une telle mobilisation.

## Les actions de l'État dans la Drôme





## SOMMAIRE

- Assurer la sécurité, prévenir les risques et protéger p. 3
- Favoriser une économie compétitive et faciliter l'accès à l'emploi p. 6
- Aménager durablement le territoire p. 8
- Développer la solidarité et la cohésion sociale p. 10
- Garantir la démocratie et préserver les valeurs de la République p. 12
- Moderniser le service public p. 13



## SÉCURITÉ CIVILE

► **Plan national de réponse « Accident nucléaire ou radiologique majeur »** l'année 2015 a été orientée majoritairement sur la préparation à une crise nucléaire à travers la déclinaison de ce plan national, la création d'un plan en cas d'accident de transport de matières radioactives ainsi que la refonte du plan particulier d'intervention (PPI) d'AREVA NP Romans. Hors champ nucléaire, d'autres procédures opérationnelles ont également été conduites en 2015 telles que le plan de secours en montagne, le plan de secours spéléo, le plan de lutte contre une pollution accidentelle des eaux intérieures ou encore le plan de secours lié aux grands barrages.

**Mise en œuvre de simulations :** Au-delà de la dimension liée à l'élaboration de plans ou de procédures opérationnelles, la préparation à la crise consiste également à tester ces dispositifs à l'occasion d'exercices de simulation. Plusieurs exercices à dimension interministérielle ont été ainsi organisés en 2015 en matière de lutte contre le terrorisme mais également en matière de risque technologique sur des sites SEVESO. Il convient en particulier de mentionner qu'un exercice majeur a été organisé au sein du nouveau centre pénitentiaire de Valence dont la thématique centrale concernait le déclenchement du plan NOVI (nombreuses victimes, ex plan rouge). A cette occasion, près de 300 personnes ont été mobilisées.

► **Dans le cadre du renforcement de la lutte contre la malveillance,** une série d'actions a été conduite autour des 15 sites SEVESO de la Drôme suivis par la DREAL. En particulier, une réunion spécifique d'information et de sensibilisation avec les industriels concernés, leurs fédérations professionnelles, et l'ensemble des forces de l'ordre et services de l'État associés a été organisée sur ce thème le 2 octobre 2015. L'inspection des installations classées s'est également rendue sur chacun des sites SEVESO pour un contrôle des mesures mises en place sur les sites. La gendarmerie et la police nationale ont bien évidemment participé à cette action, soit en accompagnant l'inspection quand cela a été possible, soit dans le cadre d'une visite complémentaire. En parallèle, les industriels ont réalisé une auto-évaluation de leurs mesures de protection au moyen d'un guide national. L'action se poursuit en 2016 sur la base de la synthèse des visites réalisées.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### ► Au titre de la sécurité publique

L'année 2015 a été profondément marquée par les actes terroristes qui ont conduit l'État à adapter ses dispositifs et à mobiliser de manière accrue les effectifs des forces de l'ordre sur le terrain. A travers l'application du plan Vigipirate et la mise en œuvre des différentes postures, de nombreux acteurs ont été impliqués dans le renforcement du niveau de protection et de surveillance. Le dispositif de suivi et de prévention de la radicalisation a été renforcé. La lutte contre la délinquance est restée une priorité. Le développement de partenariat avec les mairies a été recherché.

### APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE EN DRÔME :

Le plan Vigipirate a fait l'objet d'une dizaine d'adaptations en 2015 décidées par le Premier ministre. Le niveau alerte attentat (niveau maximum) a été déclenché dans la région Rhône-Alpes pendant 3 jours du 26 au 29 juin 2015 à la suite de l'assassinat d'un responsable d'usine SEVESO à Saint-Quentin-Falavier (38).

L'activité des services de l'État concernés en 2015 a naturellement été orientée sur cette problématique, que ce soit sur le terrain (protection de certains sites sensibles par les forces de l'ordre ou l'armée) ou en matière de conduite de dossiers, avec notamment la prise en compte de la dimension sûreté au sein des sites SEVESO ainsi que la protection des points d'importance vitale.

Dans le cadre de l'application du plan Vigipirate, le préfet de la Drôme a adressé de nombreuses instructions aux maires, au président du Conseil départemental, aux responsables de grands centres commerciaux et de lieux de culte, aux organes de presses et aux exploitants de gares et plus largement de tous bâtiments publics.

Le niveau de vigilance ainsi renforcé est maintenu en 2016. A titre d'exemple, le dispositif militaire « sentinelle », déployé dès janvier 2015 à Valence pour assurer la surveillance des sites de culte sensibles, est toujours en vigueur.

### Mise en œuvre de l'état d'urgence dans le département de la Drôme

L'état d'urgence a été instauré par décret du 14 novembre 2015 en réponse aux attentats coordonnés qui se sont déroulés le 13 novembre 2015 en région parisienne.



Le dispositif décliné dans le département de la Drôme a été présenté aux maires du département réunis le 20 novembre 2015 en préfecture.

Les principaux outils mobilisés dans le département de la Drôme

- les perquisitions administratives : 33 perquisitions administratives ont été effectuées en 2015, dont 19 en ZPN et 14 en ZGN. Les objectifs ont été choisis en concertation avec les services de renseignements et les forces de l'ordre. Ces perquisitions ont été menées en étroite coopération avec le Procureur de la République.
- les assignations à résidence : 2 assignations à résidence.

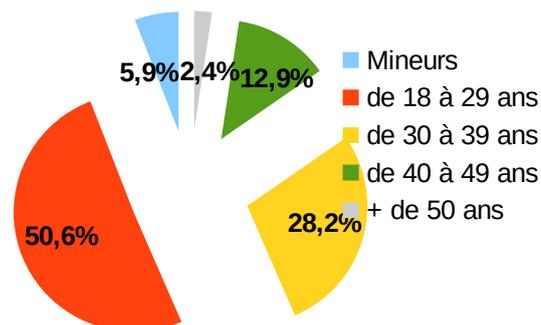
## Signalements inscrits au FSPRT en 2015

### Prévention de la radicalisation

Depuis 2014, la lutte contre la radicalisation constitue une priorité. Le groupe d'évaluation installé en juin 2014 a examiné 102 signalements en 2015 dont 23 en provenance de la plate-forme nationale, 22 des services de sécurité, 33 des partenaires institutionnels, 12 de la famille et 12 de tiers.

Deux oppositions à la sortie de territoire ont été prises pour éviter que des mineurs se rendent sur des territoires en guerre. Quatre interdictions de sortie du territoire ont été prononcées pour empêcher le départ de majeurs vers des zones djihadistes.

### En pourcentage, par tranche d'âge



Un suivi d'écoute et d'accompagnement des familles a été mis en place avec l'intervention de partenaires associatifs et financé par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ces associations apportent aux familles et aux jeunes un suivi psychologique et un accompagnement social. Une action de sensibilisation a été menée en direction de lycéens avec le soutien financier du FIPD.

Ce dispositif en direction des personnes et des familles confrontées à cette problématique a été renforcé en 2016 par la mise en œuvre d'une cellule de suivi bénéficiant de la participation de travailleurs sociaux. Elle se réunit selon une fréquence à minima mensuelle.

### Lutte contre la délinquance : des tendances encourageantes

Grâce à une forte implication des forces de l'ordre, les chiffres de la délinquance en 2015 font état d'une diminution globale des atteintes aux biens de 2,5 %, d'une hausse modérée des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 3 % (cependant cette dernière est moins importante que celle observée au niveau national) et d'une diminution des escroqueries économiques et financières de 16,7 %.

### Partenariat avec les polices municipales

Au 31 décembre 2015, 41 communes drômoises disposent d'une police municipale (dont 27 dotées d'armement) et interviennent en complémentarité des services de police et de gendarmerie dans le cadre d'une convention de coordination.



### Soutien financier par le biais du FIPD :

L'État a cofinancé 108 gilets pare-balles, soit 27 000 euros, et répondu favorablement à 4 demandes de remise temporaire d'armes (Valence, Saint-Paul-trois-Châteaux, Chabeuil et Châteauneuf-sur-Isère. A noter qu'en 2016, 3 communes supplémentaires se sont manifestées (Romans, Pierrelatte et Montélimar), un accord leur ayant également été donné.

Au titre de la lutte contre les cambriolages, 11 dispositifs de participation citoyenne ont été signés en 2015. La démarche est en plein essor dans le département, 5 protocoles supplémentaires ayant déjà été signés en 2016.

Fortes des diagnostics des référents sûreté, 4 communes (Montélimar, Loriol, Romans et Bourg-de-Péage) ont bénéficié d'un soutien financier de l'État pour mettre en œuvre un projet d'équipement en vidéoprotection afin de prévenir la délinquance sur la voie publique. Ainsi, 713 114 euros ont été attribués en 2015 au titre du FIPD pour cofinancer ces projets d'équipements, auxquels il faut ajouter 58 170 euros versés au centre hospitalier de Valence, pour la sécurisation périmétrique des chambres sécurisées, soit au total 771 824 euros.

En outre, 2 634 euros ont été accordés à la synagogue de Valence pour financer un projet de sécurisation de l'édifice.

Enfin, le FIPD a soutenu à hauteur de 184 693 euros des opérations de prévention de la délinquance émanant des collectivités et des associations, et 40 000 euros ont été dédiés au financement d'actions de prévention de la radicalisation.

### ► Au titre de la Sécurité routière



4

Au regard du nombre alarmant de morts sur les routes de la Drôme depuis janvier 2015 (40 morts), le Préfet a décidé d'engager une nouvelle action de prévention en novembre 2015. Chaque lycéen(e) du département a reçu, avec le concours de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, une lettre que le préfet leur a adressé portant un message simple : l'accident n'arrive pas qu'aux autres.

Ce message de prévention pour changer les comportements de tous les utilisateurs de la route se veut direct et marquant avec des photos d'accidents qui ont eu lieu dans le département. Il a été adapté pour être diffusé par voie électronique aux étudiants du département, aux jeunes conducteurs, aux jeunes suivis par les missions locales et aux jeunes adhérents des fédérations sportives.

## PROTECTION DE LA POPULATION

### ► **Sécurité et qualité pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) : plan de contrôle des établissements et des encadrants pendant les séjours par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**

En 2015, 768 accueils collectifs de mineurs ont été recensés dans le département de la Drôme, dont 454 avec hébergement. 330 ont concerné des séjours avec hébergement de plus de 4 nuits et accueillant plus de sept mineurs. L'encadrement est réalisé par des animateurs titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). A l'occasion des 46 contrôles réalisés en période estivale, une seule suspension d'exercice en urgence a été prononcée. Ont également été relevées des anomalies administratives mineures dont 12 ont donné lieu à une lettre d'observations. Les visites des ACM sont aussi l'occasion pour la DDCS de réaliser des actions de prévention en sensibilisant les prestataires et les personnels pédagogiques à leurs obligations réglementaires et en leur donnant des conseils sur l'évaluation-adaptation des projets éducatifs et pédagogiques.

► **Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives** : Sur 185 séjours déclarés, 57 établissements et 38 sites de pratiques ont été contrôlés. Lors de ces visites, plusieurs rappels de la réglementation ont été faits pour des manquements qualifiés de mineurs. Enfin, les services de la DDCS ont établi un plan annuel de protection des pratiquants des activités physiques sportives.

### ► **La salmonelle avicole, sujet prioritaire pour l'État et la filière drômoise**

La Drôme est le premier producteur de volailles de la région Rhône-Alpes, devant l'Ain et ses volailles de Bresse et loin devant les autres départements. La gestion sanitaire est un enjeu majeur pour la filière, en particulier la limitation des foyers de salmonelle. A la demande conjointe de l'État et des professionnels, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Drôme a accueilli une mission nationale d'expertise en juin 2015. Suite à la visite de vingt-et-un élevages, de deux usines d'aliments et d'un centre de traitement d'effluents et à des échanges avec les représentants des organisations de producteurs, d'éleveurs (chambre d'agriculture et syndicats agricoles), de vétérinaires libéraux et de laboratoires d'analyse, un rapport a été remis aux services de l'État, recommandant la mise en place de dix-neuf actions destinées à améliorer la situation sanitaire de la filière. Depuis, l'ensemble des acteurs de la filière réunis en comité de pilotage départemental déclinent concrètement ces actions afin de sécuriser ces productions essentielles à la diversité et à l'économie agricole du territoire. En complément, la DDPP s'est dotée d'une analyse réglementaire pointue sur les thématiques environnementales (installations classées pour la protection de l'environnement), sanitaires ou relevant de la protection animale afin d'émettre un avis plus complet et argumenté sur les projets de nouveaux bâtiments déposés. Elle sollicite régulièrement les avis des autres services de l'État (DDT, ABF, ARS,...) ou des collectivités, afin que ces installations soient à la fois encadrées réglementairement, bien intégrées et acceptées.

### ► **Accueil des touristes en situation de handicap via le Dispositif Vacances Adaptées Organisées (VAO)**

Il s'agit de séjours de vacances avec hébergement d'une durée supérieure à cinq jours destinés exclusivement à des groupes constitués d'au moins trois personnes handicapées majeures. Seuls les organismes titulaires d'un agrément Vacances Adaptées Organisées, délivré par le préfet de région, sont autorisés à organiser de tels séjours. Préalablement au séjour de vacances, l'organisme a l'obligation de transmettre à la DDCS les informations relatives à sa nature et ses modalités d'organisation (public accueilli, modalités d'encadrement, dispositions sanitaires, activités prévues).

En 2015, la DDCS a instruit 87 déclarations de VAO portant prioritairement sur l'examen des conditions de sécurité et la qualité de l'accueil et de l'accompagnement. Plus de 50 % des accueils ont été réalisés dans des meublés et des gîtes ; les autres séjours se sont répartis entre des campings, des centres de vacances, des maisons familiales rurales et des établissements médico-sociaux.

La DDCS peut diligenter un contrôle des lieux de séjour en cas de doute quant aux conditions d'encadrement, en cas de signalement ou encore de façon aléatoire. Ainsi, 4 visites d'établissements ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des prestations offertes, de la sécurité des lieux et des personnes, du bien-être physique et moral des résidents. Aucun manquement grave pouvant conduire à une mise en demeure ou un arrêt anticipé du séjour n'a été relevé. Toutefois, plusieurs observations ont été faites et reprises dans le rapport de contrôle, concernant la mise en conformité avec le règlement de lutte contre l'incendie.

► **Dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV)** dont l'objectif est de permettre aux estivants de profiter pleinement de leurs vacances en les protégeant contre les pratiques déloyales, les abus et les infractions au droit de la consommation, les services de la DDPP ont effectué plus de 400 contrôles dans l'ensemble du département, notamment : les établissements hôteliers, campings et locations saisonnières ayant fait l'objet de plaintes, les restaurants, les marchés forains, les parcours acrobatiques en hauteur, les aires de jeux, les véhicules de transport sous température dirigée.

Les opérations de vérification ont permis de constater une amélioration des conditions d'hygiène et de loyauté des transactions chez les professionnels implantés de longue date.



► **Contrôles en Santé Environnement** : la délégation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes intervient sur 3 grands domaines :

1) *l'eau*, afin de surveiller la qualité des milieux de vie et évaluer les risques sanitaires (contrôle de 23 sites de baignade avec 121 analyses bactériologiques réalisées ; de 374 bassins dans les piscines avec 822 prélèvements réalisés ; et contrôle des eaux distribuées pour la consommation humaine, avec production d'une fiche de synthèse annuelle présentant pour toute unité de distribution les caractéristiques de l'eau distribuée).

2) *l'environnement intérieur* qui se traduit par l'analyse et la réduction des risques dans les établissements recevant du public (nombreuses interventions sur la qualité de l'air intérieur et sur les légionnelles) et la lutte contre l'habitat indigne (9 arrêtés préfectoraux portant insalubrité ont été pris ; 45 logements et parties communes ont été visités et évalués par l'ARS sur des motifs d'insalubrité).

3) *l'environnement extérieur* au titre des nuisances sonores (prise d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 02/07/2015 réglementant les bruits de voisinage sur le département de la Drôme), au titre de la lutte contre l'ambrosie (408 référents communaux ont été désignés par 348 communes, plus de 90% des communes sont ainsi entrées dans le dispositif, et 8 intercommunalités ont également désigné des animateurs intercommunaux – à noter que 20 000 personnes sont allergiques à l'ambrosie, soit 21 % de la population résidant dans les zones infestées) et au titre de la lutte anti-vectorielle (information de la population sur la nécessité de supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique autour de son domicile).

## ÉCONOMIE

► Des outils pour accompagner les entreprises : bien intégrés par la communauté des entreprises, ils ont contribué, par la lisibilité et la sécurité qu'ils apportent, à l'amélioration sensible du climat économique dès la fin d'année 2015

### Médiation des entreprises :

Créé en 2008, ce dispositif gratuit, totalement confidentiel et impartial est destiné aux acteurs économiques tant privés que publics. Il permet de résoudre les conflits contractuels entre partenaires économiques et de transformer les comportements des acheteurs publics et privés, notamment à travers la promotion de la Charte et du Label « Relations fournisseur responsables ».

Quels que soient sa taille, son secteur et sa localisation, un acteur économique (TPE, PME, grand groupe, acteur public) peut saisir le médiateur au sein de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) parce qu'il estime ne pas avoir été payé par son client dans les délais impartis, en cas de conflit dans l'exécution d'un contrat ou encore lors de difficultés survenues dans le cadre de la commande publique.

En Drôme, depuis 2012, ce sont 18 médiations qui ont été conduites avec un taux de succès de l'ordre de 80 %. L'équipe régionale de médiation compte actuellement 5 médiateurs régionaux délégués qui reçoivent environ 50 dossiers par an.

### Prime à l'aménagement du territoire :

La DIRECCTE a attribué une prime à une entreprise qui vient de se créer dans le Nord Drôme, d'un montant global de 210 000€ qui a contribué à la création de 30 emplois.

### Activité partielle :

La procédure relative à l'activité partielle financée par l'État permet d'accompagner des entreprises confrontées à des difficultés économiques passagères qui ne souhaitent pas licencier leur personnel.

A ce titre, en 2015, l'État a versé 1 983 258€ aux entreprises concernées, soit 170 % de plus qu'en 2014 (733 702€).

Les entreprises touchées sont à 74% des entreprises de moins de 20 salariés. Le secteur de la construction est le plus concerné.

**Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi** concerne près de 10 000 entreprises pour un montant approchant les 100 millions d'euros.

**Mise en place de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement** égale à 40 % du prix d'achat ou de revient d'un bien d'équipement neuf acquis entre le 16 avril 2015 et 15 avril 2016. S'inscrivant dans le temps, le bénéfice de cette mesure a été prolongé d'un an ce qui favorisera son intégration dans la politique des entreprises, notamment les plus petites. La quasi totalité des secteurs économiques est concernée puisque le bénéfice de cette mesure a été progressivement étendu à des biens initialement exclus. Les modalités d'acquisition des investissements ont également été définies de façon extensive.

Simple dans sa mise en œuvre, cette déduction exceptionnelle a fait l'objet de quatre réunions de présentation au cours de l'année 2015.



Conférence départementale de l'investissement public le 24 juin 2015

► Des dispositifs pour accompagner également la sphère de l'économie agricole

### Réforme PAC :

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la PAC et des nouveaux régimes d'aides, nécessitant une forte mobilisation des services de l'État auprès des agriculteurs tant sur le volet accompagnement de la télédéclaration (un taux de 90 % a été atteint pour un nombre total de 4 494 dossiers) que sur la mise en œuvre du dispositif d'apport de trésorerie (ATR) visant à compenser le retard dans le paiement des avances PAC. Ce dispositif a été mis en place en août et décembre 2015.

### Plan de soutien à l'élevage

La Drôme accueille sur une partie de son territoire des exploitations d'élevage bovin (viande ou lait), caprin ou porcin. Aussi, le plan national de soutien à l'élevage a permis d'octroyer une aide aux éleveurs en difficulté du département. Cette aide a concerné des exploitations spécialisées à hauteur d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires sur l'une de ces filières, présentant un taux d'endettement d'au moins 35 % et subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation de plus de 8 à 12 % selon la filière.

En Drôme, 70 exploitations ont ainsi pu bénéficier d'une aide ponctuelle aux intérêts d'emprunt pour un montant total de 203 000 € soit une aide moyenne de 2 900€.

2 exploitations sont entrées dans le dispositif de rééchelonnement de la dette.

Enfin, 120 exploitations ont vu une partie de leurs cotisations sociales de l'année 2015 prises en charge pour un montant total de 159 000€.



## EMPLOI

### ► Une forte mobilisation de l'État et de ses partenaires en faveur de l'emploi



Visite de l'entreprise Cari Electronic le 30/03/2015  
dans le cadre de la semaine de l'industrie

**Contrats aidés :** Les contrats aidés permettent à des demandeurs d'emploi (jeunes, adultes ou éloignés de l'emploi) de travailler dans des entreprises, associations, collectivités territoriales et ainsi acquérir des compétences et des gestes professionnels facilitant une véritable insertion dans le monde du travail. Les objectifs assignés en 2015 ont été largement atteints voire dépassés.

**Emplois d'avenir :** 943 emplois d'avenir ont été conclus pour un objectif de 857, la part des emplois d'avenir dans le secteur marchand représentant 32% de la totalité des emplois. Ce dispositif réservé aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification est un succès et a contribué à faire diminuer le chômage de cette tranche d'âge de la population (-3% sur un an). Notre département se distingue par le taux le plus élevé de contrats à durée indéterminée à temps complet de toute la région (29%, soit 8 points de plus que la moyenne régionale).

**Contrat Initiative Emploi :** 941 contrats ont été conclus avec des entreprises du secteur marchand pour un objectif annuel de 768. Le taux de réalisation est de 123%, soit 10 points de plus que les réalisations régionale et nationale. Ce type de contrat aidé a bénéficié à 54% aux hommes, pour 43% à la tranche d'âge 26-49 ans, pour 53% à des demandeurs de longue durée. Parmi cette catégorie, 25% sont des demandeurs d'emploi qui totalisent au moins 24 mois d'inscription à Pôle emploi.

**Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :** avec 3 931 contrats conclus pour un objectif annuel de 2 857, la Drôme affiche un taux de réalisation de 138%, soit 27 points de plus que le taux régional et 33 points de plus que le taux national. Le CAE a été conclu très majoritairement avec des femmes (82%). La tranche d'âge des 26-49 ans représente 57% des contrats. 58% concernent des demandeurs d'emploi de longue durée dont 28% qui totalisent 24 mois au moins d'inscription à Pôle emploi.

#### **Garantie jeunes :**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, 4 territoires sur 5 expérimentent le dispositif garantie jeunes : Drôme des Collines -Royans-Vercors, Porte de Provence, Drôme Provençale, Valentinois. Celui-ci permet à des jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté, sans emploi, ni en formation ni en étude, sans ressources, de bénéficier d'un accompagnement renforcé par la mission locale pendant une année. En contrepartie, ils perçoivent une allocation mensuelle de 433€.

En 4 mois, 1 comité de pilotage présidé par le Préfet et 19 commissions locales d'attribution et de suivi se sont réunis. 337 dossiers ont été examinés et 276 avis favorables ont été prononcés. Au 31 décembre, 208 jeunes étaient entrés dans le dispositif.



1<sup>ère</sup> réunion du COPIL le 5 octobre 2015

#### **Revitalisation des territoires :**

Lorsqu'une entreprise de plus de 1 000 salariés ou faisant partie d'un groupe de plus de 1 000 salariés procède à un licenciement économique collectif qui par son ampleur affecte l'équilibre économique d'un bassin d'emploi, l'État a la possibilité de l'assujettir à une obligation de revitalisation du territoire.

Celle-ci prend la forme d'une convention qui prévoit le financement par l'entreprise d'actions de toutes formes contribuant à la création d'emplois et atténuant ainsi les effets du licenciement collectif.

En 2015, 2 entreprises ont fait l'objet d'une décision d'assujettissement en fin d'année. Les conventions sont en cours de rédaction et produiront leurs effets en 2016.

## AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

### ► L'État accompagne le développement des territoires en prenant en compte leurs spécificités et en intégrant les enjeux du développement durable



#### **Renouveau urbain sur le centre-bourg de St Vallier :**

La commune de Saint-Vallier a souhaité répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les centres-bourgs lancé par l'État en 2014. N'ayant pas été retenue au titre des lauréats nationaux, la nature du projet a néanmoins permis à la collectivité d'être retenue dans le dispositif régional inscrit dans le volet territorial du Contrat de Plan État-Région (CPER). Ainsi, depuis le début de l'année 2015, l'État accompagne la commune et la Communauté de Communes de Porte Drôm'Ardèche dans la mise en œuvre opérationnelle d'un projet urbain destiné à lutter contre la dévitalisation du centre-bourg de Saint-Vallier, comprenant des restructurations de voiries et des rénovations d'habitat privé et public, ainsi qu'une intervention lourde de restauration d'îlots dégradés en cœur de ville.

L'ensemble des objectifs opérationnels ont été traduits dans une convention-cadre, associant de nombreux partenaires étatiques mobilisés pour accompagner la collectivité : la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, ainsi que l'EPORA et Drôme Aménagement Habitat. Le conseil Départemental et le conseil Régional ont été étroitement associés à la démarche. L'État a validé en 2015 le co-financement de la conduite de projet de cette opération, dans le cadre du FNADT. Les conventions opérationnelles concernant le volet urbain et le volet habitat, ainsi que les actions de revitalisation de commerces, seront validées en 2016.

#### **La poursuite du projet Carrefour des Couleures :**

**Gestion de la Rivière Drôme :** 2015 a été une année importante en termes d'activité des services de l'État sur la rivière Drôme, et particulièrement sur la Drôme aval. Le secteur de la Drôme aval connaît des difficultés d'engrèvement qui font craindre aux élus des communes de Livron et de Loriol les effets d'une crue centennale sur les portions de digues les plus fragiles.

Les démarches engagées par les services de l'État en 2015 se sont situées à plusieurs niveaux :

→ Instruction de la demande de la CNR de procéder au curage du piège à gravier CNR pour un volume d'environ 400 000 m<sup>3</sup>, destiné pour moitié à une valorisation en filière BTP, et pour moitié en retour au milieu naturel dans le cadre du comblement partiel du lac des Freydières, situé 9 km en amont.

→ Accompagnement des acteurs locaux dans le cadre d'une demande portée par les maires de Livron et de Loriol de procéder au curage de 50 000 m<sup>3</sup> de gravier de part et d'autre du pont de l'autoroute A7. La volonté de tous de trouver une solution rapide à cette demande, et les délais extrêmement contraints pour élaborer et instruire le dossier d'autorisation loi sur l'eau, dans un mode projet, sont à souligner. Le projet est porté par le Syndicat Mixte de la rivière Drôme (SMRD), ce qui est en phase avec la structuration de la nouvelle gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la consolide.

→ Entretien du DPF :

▪ par dévégétalisation d'une portion du lit de la rivière et scarification longitudinale permettant de remobiliser les matériaux à l'occasion de crues mineures pour éviter la fixation des bancs de gravier et réduire la pression sur les digues. 7 ha ont été traitées en septembre pour un coût avoisinant les 50 000 €.

▪ dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie, véritable fléau sanitaire. Les travaux ont consisté à passer en juillet un tracteur muni d'une lame sur les atterrissements pour soulever la couche supérieure du sol et la décohésionner, ce qui entraîne le dépérissement de la plante.

L'État poursuivra en 2016 les démarches d'entretien du DPF engagées et 100 000€ sont d'ores et déjà affectés à ce programme.



Des objectifs ambitieux pour une infrastructure attendue localement :

→ Rendre la circulation plus fluide et plus sûre pour tous les types d'usages : voitures, poids lourds, modes doux et transports en commun ;

→ Séparer le flux de transit routier national du trafic local en assurant une intégration architecturale et paysagère du projet d'aménagement, en cohérence avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'entrée de ville de Valence.

Situé au nord-est de l'agglomération valentinoise, le carrefour des Couleures permettra d'articuler les grands axes de circulation autoroutière (A49-A7) desservant le sillon alpin et la vallée du Rhône. L'État et les collectivités se mobilisent pour améliorer la fluidité de ce point critique majeur de l'agglomération en raison d'une saturation régulière du trafic, en partageant des engagements communs.

Ce projet a été retenu au contrat de plan État-Région (CPER) pour un coût à terminaison de 28 M€. Une première concertation du public s'est déroulée entre le 1er et le 28 juin 2015. Les études techniques se poursuivent afin de permettre l'exécution des travaux qui s'étaleront sur plusieurs années, avant la mise en service, espérée en 2020.



#### **L'avancement du projet de déviation**

**Livron-Loriol :** Le contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 a retenu le financement d'une première tranche du projet de déviation (barreau central) pour un montant de 68,6 M€. La seconde tranche reste à cofinancer sur le CPER suivant. La déviation, d'une voie dans chaque sens de circulation, comportera des créneaux de dépassement favorisant l'accélération entre les carrefours. Plusieurs carrefours giratoires permettront les échanges avec la voirie locale. Les procédures et les études techniques se poursuivent afin de permettre un début d'exécution des travaux, qui s'étaleront sur plusieurs années, au cours de l'année 2019.

► **De nouveaux services de proximité : les maisons de services au public (MSAP), les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et l'organisation de la Permanence des Soins des chirurgiens-dentistes de ville.**

**Déploiement des MSAP en Drôme :**

Le sous-préfet de l'arrondissement de Die, chargé du déploiement des MSAP, a préparé pour 2016 avec les représentants départementaux des opérateurs nationaux la création d'une première vague de quatre MSAP (Hauterives, Séderon, La Chapelle-en-Vercors, Bourdeaux) venant s'ajouter aux trois MSAP historiques de Die, St-Jean-en-Royans et Donzère. A terme, une douzaine de MSAP devrait voir le jour dans le département.

Priorité gouvernementale rappelée lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, l'amélioration de l'accessibilité des services au public se traduit par l'objectif de création au plan national de 1000 maisons de services au public (MSAP) d'ici la fin de l'année 2016.



Les MSAP déclinent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques. Sept opérateurs nationaux sont partenaires du programme national MSAP (La Poste, Pôle Emploi, GRDF, les caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, de mutualité sociale agricole).

**Fin 2015, ouverture de deux nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sur les communes du Grand Serre et de Nyons :**

Le département compte désormais 9 MSP en fonctionnement : Anneyron, Châteauneuf de Galaure, le Grand serre, St Vallier, quartier de Fontbarlettes à Valence, Etoile sur Rhône, Aouste sur Sye, Taulignan et Nyons. La majorité a signé en 2015 avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme un contrat leur permettant de bénéficier d'une rémunération complémentaire pour assumer ces nouvelles modalités d'exercice pour une meilleure coordination des soins.

Trois nouveaux projets de MSP sont en cours situés sur les communes de La Chapelle en Vercors, Buis les baronnies et St Paul trois châteaux. Il s'agit de projets portés par les communes ou les communautés de communes. Le projet de la MSP à la Chapelle en Vercors a pu déjà bénéficier en 2015 des aides de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour le projet immobilier.

**Organisation de la permanence des soins dentaires en Drôme :**

Elle a été déclinée selon le cahier des charges régional, réalisé en concertation avec les représentants des chirurgiens-dentistes et soumis pour avis aux instances réglementaires : Conseil Régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes et Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des soins et des Transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de chaque département, puis arrêté par la Directrice générale de l'ARS Rhône-Alpes le 30 décembre 2015. La permanence des soins dentaires est assurée les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures selon une organisation définie en 4 grands secteurs :

Romans/Tain/Vercors ; Valence ; Montélimar/Crest/Die ; Pierrelatte/Nyons. L'accès à cette permanence dentaire se fait via la régulation du centre 15 chargé d'orienter la personne.

► **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Afin d'offrir aux citoyens des services publics de proximité répondant à leurs besoins, la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a renforcé les structures intercommunales à fiscalité propre afin qu'elles disposent de la taille et des moyens techniques et financiers nécessaires à leur action. 3 nouveaux seuils minimum de population ont été fixés : 15 000 habitants, 5 000 habitants en zone de montagne et un seuil variable selon la densité de chaque département qui s'élève à 10 909 habitants en Drôme. L'application de ces seuils a contraint 6 EPCI à fiscalité propre à modifier leurs périmètres.



conférence de Presse du 6 octobre 2015

Après consultation des collectivités concernées, les périmètres définitifs seront arrêtés d'ici le 31 décembre 2016. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en œuvre du schéma départemental devrait diminuer le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 16 à 11 ou 10 (en fonction de la détermination du siège en Drôme ou en Ardèche de l'un d'entre eux) et le nombre de syndicats intercommunaux de 109 à 97.

Lors de la phase d'élaboration du schéma, la CDCI, réunie à 8 reprises pour examiner l'ensemble des projets de rationalisation des structures intercommunales, s'est prononcée favorablement à l'unanimité des suffrages exprimés sur le schéma départemental arrêté par le préfet le 25 mars 2016, soit la prescription de 4 fusions d'EPCI à fiscalité propre :

- Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et Communauté de communes de la Raye ;
- Communauté de communes du Pays de l'Herbasse et Communauté de communes Hermitage-Tournonais (projet interdépartemental inscrit dans les schémas de la Drôme et de l'Ardèche) ;
- Communauté de communes du Val d'Eygues, Communauté de communes du Pays de Buis les Baronnies, Communauté de communes des Hautes Baronnies et Communauté de communes du Pays de Rémuzat ;
- Communauté de communes du Pays du Royans et Communauté de communes du Vercors

► **L'État soutient financièrement les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissement des territoires ruraux à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**

→ S'agissant de la DETR, le montant de l'enveloppe départementale s'élevait à 6 139 880 € en 2015 (contre 5 141 108 € en 2014), soit une progression de 19,42%. 116 opérations ont été retenues dans cette programmation, dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable, ou encore pour soutenir les projets de construction et de rénovation de bâtiments communaux et scolaires, des ensembles sportifs et des projets de développement local. Les projets de mise en accessibilité, l'une des priorités d'emploi de cet exercice, ont représenté 19 % des subventions accordées.

→ S'agissant du FNADT, en 2015, trois dossiers inscrits au volet territorial du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 ont été financés pour un montant total de 850 000 € (correspondant à un volume d'investissement de plus de 9 M €). Ce financement concerne la création de la maison de santé pluridisciplinaire du Vercors à La Chapelle-en-Vercors (100 000 €), l'extension du Centre du patrimoine arménien à Valence (250 000 €) et la réhabilitation de l'auberge des Dauphins en Maison de site de la forêt de Saoû (500 000 €). Trois maisons de services au public (MSAP) ont également bénéficié d'une aide financière pour leur fonctionnement (49 137 € en 2015).

► **Dans le cadre de la réorganisation des services de l'État au titre de la création de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Drôme a évolué** en créant trois secteurs d'intervention sur le département : un secteur en charge des villes regroupant les villes de Bourg de Péage, Bourg les Valence, Crest, Die, Grignan, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, Romans sur Isère, Tain l'Hermitage et Valence, et deux secteurs nord et sud dévolus aux petites communes et communes rurales. De par sa nouvelle organisation, l'UDAP œuvre pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine.

## DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

► La Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage.

### Des contrats de ville :

les 5 contrats de ville de la Drôme ont été signés de fin juin à début juillet 2015. Ils ont été conclus à l'échelle intercommunale entre les acteurs concernés par la politique de la ville : les services de l'État, le Procureur de la République, l'EPCI, les communes, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence Régionale de Santé, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux et Pôle Emploi.



Les contrats reposent sur 3 piliers : social, urbain, économique, et portent des axes transversaux tels que la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations, notamment envers les femmes, et la laïcité.

Leur réalisation permettra, jusqu'en 2020, de mobiliser l'ensemble des politiques publiques portées par les collectivités territoriales et l'État, et de prétendre à des crédits dédiés en direction des 12 quartiers politiques de la ville identifiés (du nord au sud) : Saint-Rambert-d'Albon (Clairval), Romans s/Isère (Centre ancien et Quartier est), Valence (Polygone, les Hauts de Valence, Valensolles et Chamberlière), Loriol sur Drôme (Coeur de Loriol), Montélimar (Quartier Ouest, Nocaze et Centre ancien), Pierrelatte (Le Roc).

La 1ère signature du contrat de ville du département de la CC Val de Drôme par Didier LAUGA, préfet de la Drôme, Jean SERRET, Président de la communauté de communes du Val de Drôme, Claude AURIAS, Maire de Loriol-Sur-Drôme et 10 autres partenaires : Région Rhône-Alpes, Conseil départemental de la Drôme, Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Caisse d'allocations familiales, Drôme aménagement habitat, Pluralis, Pôle emploi, Mission locale de la vallée de la Drôme.



### Réussite éducative : « la réussite de, pour et par tous »

L'académie de Grenoble et plus précisément la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme s'est pleinement engagée pour répondre à cette exigence de justice sociale. La rentrée 2015 a été marquée par une forte entrée en éducation prioritaire, déploiement lié à la nouvelle géographie de la politique de la ville.

Cinq collèges et onze écoles ont intégré l'éducation prioritaire et un RRS est devenu REP+. Sur le territoire drômois, l'éducation prioritaire comprend désormais huit collèges et 30 écoles, et accueille environ 8 100 élèves.

La refondation de l'école et de l'éducation prioritaire permettent la mise en place de dispositifs spécifiques dans le but de réduire les inégalités et de donner à chacun le parcours adapté à sa réussite.

La scolarisation des moins de trois ans est une priorité forte du département. Dans un but de socialisation et de développement de compétences éducative et scolaire, ce dispositif promeut l'égalité des chances.

28 enseignants supplémentaires, du dispositif « Plus de maîtres que de classes », œuvrent au quotidien à la transformation des pratiques d'enseignement et à ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

Le contrat de ville permet d'établir un véritable partenariat et une cohérence d'actions entre l'éducation nationale et les dispositifs de réussite éducative par le biais du volet cohésion sociale.

► Le service civique en Drôme : un levier essentiel de citoyenneté active pour l'ensemble du territoire



Le service civique a pour ambition d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de donner de leur temps à la collectivité à travers une expérience formatrice et valorisante tout en renforçant la cohésion nationale et la mixité sociale. Cet engagement volontaire leur permet de faire l'expérience de l'intérêt général, quels que soient leur vécu ou leurs aspirations. L'année 2015 a été une année de forte mobilisation de la DDCS autour du dispositif dans la Drôme avec notamment la tenue à Valence le 23 juin 2015 d'une manifestation régionale en présence de François Chérèque, président de l'agence du service civique, et de près de 150 jeunes volontaires.

Les nombreuses opérations de promotion et de développement du service civique auprès des collectivités locales commencent à porter leurs fruits : 20% des collectivités agréées en Rhône-Alpes sont drômoises. En outre, le premier volontaire est arrivé dans les services de la préfecture et la direction des services de l'Éducation Nationale de la Drôme a réalisé les meilleurs résultats en terme de recrutement de la région avec 40 contrats signés dans le département : 22 contrats en école (11 écoles en REP), 16 contrats en collège (4 collèges en REP, dont 1 en REP+), 2 contrats en lycée.

150 nouveaux postes de service civique ont été autorisés au sein d'associations, de collectivités et d'établissements publics en 2015. Depuis 2010, 772 jeunes ont été accueillis en service civique dans le département de la Drôme.

Enfin, la Drôme s'est dotée d'un plan de développement du service civique ambitieux en fin d'année 2015, destiné à répondre au caractère universel du service civique voulu par le Président de la République.

**► Une autre priorité départementale : le développement du parc de logements sociaux et l'amélioration de l'accès au logement**

**En termes de construction :**

La construction de logements locatifs à loyers maîtrisés est mise en œuvre sous la coordination départementale de l'État, et permise grâce à l'action opérationnelle des organismes HLM et des collectivités.

Depuis 2006 la Drôme se distingue par une dynamique de construction sans précédent avec 850 logements sociaux nouveaux financés chaque année en moyenne. Cependant l'effort ne doit pas être relâché puisque 70 % des ménages drômois possèdent des ressources modestes (contre 63 % en région), qui leur permettrait de bénéficier de logements aidés, alors que le parc HLM ne représente encore que 14% du parc de résidences principales (contre 18 % en région). De plus la vacance baisse d'année en année sur le parc HLM sur presque tous les territoires (3% en 2015).

La Direction Départementale des Territoires élabore annuellement la politique départementale de l'État, et l'établit en concertation avec les collectivités dotées d'une politique de l'habitat affichée (PLH) depuis 2013. En 2015, ce sont 648 logements qui ont été retenus par l'État pour un co-financement (État, Collectivités, Action-Logement, Caisse des dépôts et organismes HLM). 20 places en structures collectives ont été aidées (résidence sociale, EHPAD).

La programmation HLM 2015 permettra de déclencher près de 100M€ de travaux sur les 3 prochaines années, pris en charge majoritairement par des subventions directes et indirectes, ainsi que par les fonds propres des organismes HLM.

**En termes de lutte contre la précarité énergétique :**

La Drôme se distingue en région Auvergne-Rhône-Alpes par son dynamisme exemplaire, au service des plus modestes. Depuis 2011 l'État a initié un programme de lutte contre la précarité énergétique, le programme Habiter Mieux. Ce programme est prioritairement destiné à aider les propriétaires occupants modestes. Il est mis en œuvre localement par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) et la DDT.

En 2015, la délégation de l'Anah a permis l'amélioration thermique de 622 nouveaux logements (soit 6 % de plus comparé à 2014), dont 87 % de logements de propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, avec un gain énergétique après travaux de 40 % environ. Le comité de pilotage « Habiter Mieux », co-présidé par l'État et le Conseil Départemental, s'est réuni le 28 avril 2015 pour un point d'avancement. Depuis l'origine du programme Habiter Mieux, ce sont plus de 1 900 propriétaires qui ont été aidés. Les services locaux de l'État, l'Anah et les partenaires cherchent d'ores et déjà à pouvoir bénéficier de l'accroissement de moyens sur ce programme, annoncé par le Gouvernement pour 2016 et 2017 : porter de 50 000 à 70 000 logements rénovés par an au niveau national.

**En termes de mixité sociale via le plan départemental de mixité sociale :**

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 18 décembre 2000 instaure un seuil minimal de 20 % de logements sociaux à atteindre dans les communes qui comptent au moins 3 500 habitants et qui sont situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants (comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants) ou dans un EPCI de plus de 50 000 habitants. Cette loi vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et éviter la concentration des logements sociaux sur les mêmes communes. Ce moteur de solidarité a permis depuis sa création de doubler la production de logements locatifs sociaux à destination des personnes les plus démunies comme des classes moyennes.

Le 30 juin 2015, le Premier ministre a transmis une instruction relative au renforcement de l'accompagnement des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU en demandant d'élaborer dans chaque département un plan d'action départemental en faveur de la mixité sociale qui vise à soutenir et accompagner la production de logements locatifs sociaux dans les communes déficitaires.

Ce plan dans la Drôme a été signé et transmis au préfet de région en décembre 2015. Il s'accompagne pour certaines communes d'un Contrat de Mixité Sociale qui permet d'identifier l'ensemble des projets de construction de logements locatifs sociaux pour la période triennale en cours, et de préparer la suivante. Ce contrat permet également d'anticiper les obstacles réglementaires et opérationnels à la réalisation des objectifs triennaux de la commune. L'État peut mobiliser ses services pour aider la commune à lever les blocages.

Dans la Drôme, 13 communes sont soumises à obligation dont 9 sont en dessous du seuil réglementaire des 20 %. Pour plus d'informations, voir le site dédié : <http://www.logement.gouv.fr/transparence-sru>



**► Mise en place de dispositifs spécifiques d'enseignement du FLS (Français langue seconde et de scolarisation) pour favoriser la réussite des élèves allophones arrivants en Drôme, dans une démarche inclusive.**

En partenariat avec les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ainsi que les associations (Maison des solidarités Nelson Mandela à Valence, Faciliter le Langage aux Enfants à Montélimar), les services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale mettent en œuvre les dispositifs suivants :

Coordination	1 poste de conseil technique/coordination pédagogique départementale
Dispositifs en écoles élémentaires	8 enseignantes spécialisées dans l'enseignement du FLS, réparties sur le département
Dispositifs en collèges	6 Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants 8 modules d'enseignement du FLS
Dispositifs en lycées	3 Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants et 1 module d'enseignement du FLS 2 pôles FLS en Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

## ► L'année 2015 a été marquée par deux élections nationales

- Les élections départementales des 22 et 29 mars 2015, avec des nouveautés :
  - la Drôme compte désormais 19 cantons et 38 conseillers départementaux ;
  - des binômes mixtes de conseillers départementaux élus pour 6 ans par canton.
- Les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015, avec l'élection de 14 conseillers régionaux pour la Drôme, après création de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces deux scrutins ont fortement mobilisé les services préfectoraux, pour l'enregistrement des candidatures (élections départementales), l'envoi de la propagande et l'enregistrement des résultats les soirs de scrutin. Ils se sont déroulés sans difficulté notable.



## ► Les femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes : une politique publique à part entière

En 2015, l'État a subventionné 17 associations, pour un total de 184 191 €, afin de mener des actions en faveur de l'accès aux droits pour les femmes, de la prévention contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les stéréotypes sexistes, ou encore l'égalité professionnelle des hommes et des femmes et la création d'activité par les femmes.

Parmi ces actions, le 8 janvier, une convention visant à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales a été signée par le préfet de la Drôme, le président du tribunal de grande instance de Valence, le procureur de la République, le directeur de l'AEMF (accueil écoute médiation familiale), collectif regroupant les deux associations La Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et le CIDFF 26, qui portent le projet, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme.



Le dispositif « éviction temporaire contrainte du conjoint violent », prévu par cette convention, a pour ambition, au-delà de la réponse immédiate de la Justice, de mettre en place une véritable prise en charge sociale, individuelle et collective des auteurs, complémentaire du travail conduit pour accompagner les victimes.

Le 2 mars 2015, s'est déroulé le 1<sup>er</sup> Tour de Drôme des Femmes Entrepreneures, une rencontre avec des femmes qui entreprennent dans le département, inscrite dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars. Cette journée était organisée par les plate-formes Initiative France qui soutiennent 300 entreprises en création par an dans la Drôme, dont 100 portées par des femmes, en collaboration avec la délégation aux droits des femmes et Pôle emploi. Ainsi, 12 femmes ont présenté leur parcours de création d'entreprise et ont échangé sur leur parcours, leurs réussites, leurs ambitions. Elle constitue une déclinaison du plan de développement régional de entrepreneuriat féminin soutenu par l'État, la Caisse des dépôts et la Région Rhône Alpes.



Le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le préfet, le président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le Conseil Départemental, le 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Rambert-d'Albon et la présidente du CIDFF de la Drôme ont lancé au Centre social Rosa Parks de Saint-Rambert-d'Albon l'encart « Refusez les violences conjugales »

Ce livret, disponible dans les mairies, les services d'accueil et en gendarmerie, permet aux femmes victimes de violences conjugales et à leur entourage, de connaître les adresses des différents professionnels localisés près de leur domicile, sur les territoires de Saint-Vallier et Saint-Rambert-d'Albon.

## ► Commémorations



Hommage aux victimes des attentats de Charlie Hebdo



Hommage aux victimes des attentats du Bataclan



### ▪ 27 mai 2015 : remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation :

Faire vivre les valeurs de la République à l'école, tel est l'objectif de ce concours en développant la citoyenneté et la culture de l'engagement par la connaissance de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Il constitue un des éléments du parcours de citoyenneté proposé chaque année par les établissements scolaires du département. Créé officiellement en 1961 sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, le Concours de la Résistance et de la Déportation a fêté cette année son cinquante-quatrième anniversaire. En 2015, le thème proposé à la réflexion civique et historique des élèves de troisième et des lycéens était « La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire ».

► **Accessibilité des services de l'État** : Chaque année des travaux d'amélioration d'accessibilité sont réalisés sur les bâtiments de l'État. En 2015, dans le cadre de la stratégie immobilière de l'État destinée à rationaliser et moderniser les bâtiments occupés par les administrations, un programme de travaux complet offrant une vision globale de ce qui reste à faire a été élaboré. Il est destiné à être réalisé dans les 3 prochaines années, et constitue la partie drômoise de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) réalisé et piloté à l'échelle de la région. Pour la Drôme, cela représente un investissement de plus d'un million d'euros sur les 25 ERP (établissements recevant du public) dont l'État est propriétaire dans le département. Une déclinaison en plan d'actions par site a été validée. L'animation technique est assurée par la DDT sous le pilotage de la Préfecture. La mise en accessibilité se poursuit. Elle est déjà terminée sur plusieurs sites (dont la DDT, les DDCS-PP, la sous-Préfecture de Nyons...).



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Une conférence de presse, organisée le 9 octobre 2015, en présence des élus représentant la communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, a présenté les principales dispositions relatives à l'Ad'AP.



### ► Simplification des démarches quotidiennes des citoyens :



#### L'E-administration

→ Des démarches administratives simplifiées avec plus de services en ligne :

- Au mois de mai 2015, un **service de prise de rendez-vous en ligne** a été offert aux usagers pour certaines démarches :
  - dépôt des cartes grises pour les professionnels de l'automobile
  - renouvellement des cartes de résident de 10 ans pour les ressortissants étrangers
- Au mois de novembre 2015, la **saisine des services par voie électronique (SVE)** a été mise en œuvre pour de nombreuses démarches. Pour se faire, rendez-vous sur le site Internet des services de l'État : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr), page d'accueil.

→ Une information en temps réel est diffusée via deux réseaux sociaux : Twitter : <https://twitter.com/Prefet26> et Page Facebook : <https://www.facebook.com/Prefet26/>

### ► Simplification des procédures administratives relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Pendant l'été 2015, la Loi Macron et la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ont instauré la procédure de l'autorisation environnementale unique pour certains projets, en particulier les méthaniseurs et les éoliennes. Les différents services drômois impliqués ont adapté leur fonctionnement individuel et collectif pour que le dispositif soit opérationnel dès son entrée en vigueur en novembre 2015. Cette procédure a vocation à être généralisée à l'ensemble des installations classées à l'horizon 2017.

Diverses modifications de la nomenclature visent également à simplifier les démarches des porteurs de projets tout en maintenant le même niveau de protection de l'environnement. **Par exemple, l'instauration en septembre 2015 d'un régime d'enregistrement pour les élevages de volailles est une simplification importante pour le département de la Drôme qui compte près de 400 élevages de volailles relevant de la réglementation des installations classées.**



### ► Une démarche de qualité de service toujours à l'oeuvre

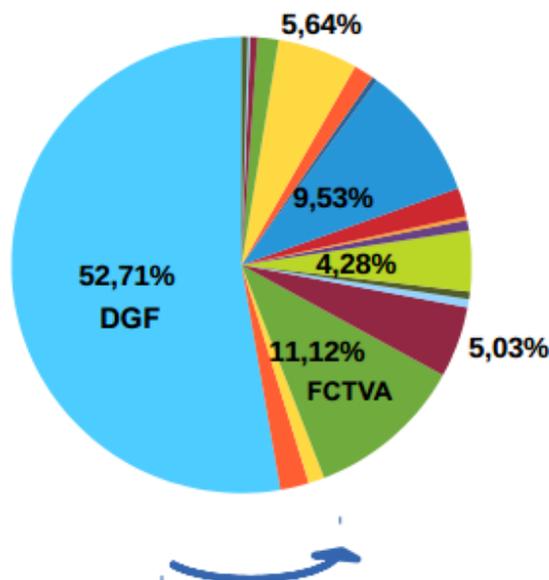
La Préfecture de la Drôme s'est engagée Dès 2012 dans la mise en œuvre d'une politique Qualité de ses services. Cette politique a été confortée par l'obtention le 10 décembre 2015 du label Qualipref 2.0 octroyé par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), indépendante de l'État. Ce label atteste de la prise en compte des évolutions et des besoins des usagers en faveur de services dématérialisés. Il confirme la qualité de service rendu en matière d'accueil général et de délivrance des titres.

**Depuis le 15 décembre 2015, l'instruction des demandes de « naturalisations »** est assurée par la plate-forme interdépartementale de Grenoble. Les postulants et déclarants drômois sont accompagnés dans leurs démarches par l'association PIMMS Portes-de-Provence, dans le cadre d'une convention signée avec le préfet de l'Isère. Cette association reçoit sur rendez-vous, à Donzère ou à Valence.

**Cependant, la préfecture de la Drôme continue à organiser les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française. Chaque année, 4 à 6 cérémonies ont lieu. Les décrets de naturalisation et les déclarations de nationalité sont remis à cette occasion.**

# Dotations versées en 2015 aux collectivités territoriales de la Drôme : 389 346 534 €

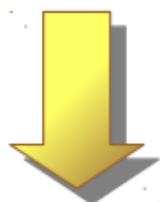
(communes, EPCI à fiscalité propres et Département)



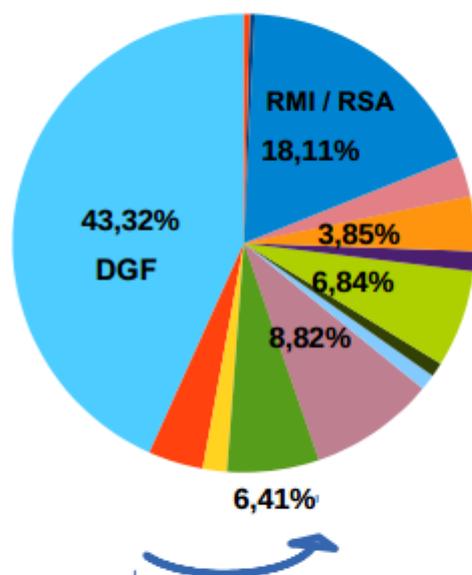
- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 205,21 M€ (52,71%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) : 7,85 M€ (2,02%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) : 4,41 M€ (1,13%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 43,28 M€ (11,12%)
- DCRT (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) secteur communal : 19,60 M€ (5,03%)
- DMT (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) : 2,27 M€ (0,58%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,10 M€ (0,54%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 16,65 M€ (4,28%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 2,85 M€ (0,73%)
- FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales) : 1,12 M€ (0,29%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) : 7,88 M€ (2,03%)
- RMI / RSA : 37,09 M€ (9,53%)
- FDPT (ancien fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : 1,50 M€ (0,39%)
- Dotation d'alimentation du FDPT 2015 : 5,44 M€ (1,40%)
- Compensations d'exonération : 21,94 M€ (5,64%)
- FPOTADE (fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement) : 5,80 M€ (1,49%)
- Amendes de police (+ et - de 10 000 hab) : 1,95 M€ (0,50%)
- Dotation particulière « élu local » : 0,61 M€ (0,16%)
- Autres (Pve, radars automatiques, dotations titres sécurisés, DSI, DGE ...) : 1,72 M€ (0,44%)

Prélèvements effectués par l'Etat sur les collectivités territoriales en 2015 : 30,57 M€, au titre du CVAE, FPIC, FNGIR ...

\* Solde (versement et prélèvement). Le prélèvement est effectué sur les avances.



## Dont celles versées au Conseil départemental : 204 894 443 €



- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 88,75 M€ (43,32%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) solde : 7,85 M€ (3,83%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) : 3,44 M€ (1,68%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 13,13 M€ (6,41%)
- DCRT (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 18,07 M€ (8,82%)
- DMT (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) : 2,27 M€ (1,11%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,10 M€ (1,03%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 14,01 M€ (6,84%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 2,86 M€ (1,40%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) : 7,88 M€ (3,85%)
- Compensations d'exonération : 5,82 M€ (2,84%)
- RMI / RSA : 37,09 M€ (18,11%)
- Radars automatiques : 0,71 M€ (0,35%)
- DGE : 0,84 M€ (0,41%)

Prélèvements effectués par l'Etat en 2015 : 5,52 M€.

\* Solde (versement et prélèvement). Le prélèvement est effectué sur les avances.

La direction des collectivités et de l'utilité publique (DCUP) assure également le paiement mensuel des avances de fiscalité pour le compte des collectivités territoriales, établissements publics et organismes divers. En 2015, le montant total de ces avances s'élève à 631,96 M€.

# LES SERVICES DE L'ÉTAT DE LA DRÔME



**Préfet  
Eric SPITZ**



**Secrétaire  
Général  
de la  
Préfecture  
Frédéric  
LOISEAU**



**Directeur de  
Cabinet  
de la Préfecture  
Stéphane  
COSTAGLIOLI**



**Sous-Préfet de  
Nyons  
Bernard  
ROUDIL**



**Sous-Préfet de  
Die  
Clara THOMAS**



**Direction  
Départementale des  
Finances Publiques  
Jean-Luc DELPLANS**



**Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale  
Viviane HENRY**



**Délégation  
Départementale  
de l'Agence Régionale  
de Santé  
Catherine PALLIES  
MARÉCHAL**



**Direction  
Départementale  
Des Territoires  
Philippe ALLIMANT**



**Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale  
Bernard DEMARS**



**Direction  
Départementale de la  
Protection des  
Populations  
Bertrand TOULOUSE**



**Unité Départementale  
Direction Régionale des  
Entreprises, de la  
Concurrence, de la  
Consommation, du Travail  
et de l'Emploi  
Jean ESPINASSE**



**Unité Inter-Départementale  
Drôme-Ardèche de la Direction  
Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du  
Logement  
Gilles GEFFRAYE**



**Unité Départementale de la  
Direction Régionale des  
Affaires Culturelles  
Service territorial de  
l'Architecture et du  
Patrimoine  
Philippe ARAMEL**



**Direction  
Départementale de la  
sécurité Publique de la  
Drôme  
Pierre-Olivier MAHAUX**



**Groupement de  
Gendarmerie  
Départementale de la  
Drôme  
Colonel HERBETH**



**Service départemental  
d'Incendie et de Secours  
Colonel Olivier  
BOLZINGER**



**Service Départemental  
de l'Office National des  
Anciens Combattants et  
Victimes de guerre  
Fabienne ROZEC**



**Archives  
Départementales  
Benoît CHARENTON**



**Déléguée Départementale  
aux Droits des Femmes et  
Égalité entre les hommes  
et les femmes  
Marie-Madeleine  
KOELSCH**

# Préfecture de la Drôme

3, Boulevard Vauban  
26030 VALENCE Cedex 9

Tél : 04.75.79.28.00

Fax : 04.75.42.87.55

Courriel : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)

Site INTERNET : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

Compte TWITTER : <https://twitter.com/Prefet26>

Compte facebook : <https://www.facebook.com>



Directeur de la publication :

M. Eric SPITZ

Préfet de la Drôme

*Conception et réalisation :*

*Service de la Coordination Interministérielle*

*Service de la Reprographie*